SECTION 1: PRODUCT INFORMATION

Product Identifier: WEATHERBLOK® XT BAIT CONTAINING RATAK+® RODENTICIDE
Formulation Number: A12720G
Registration Number: 21084 (Pest Control Products Act)
Product Use: Rodenticide. Read the label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to using or handling the pest control product.

Syngenta Canada Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

SDS prepared by: Department of Regulatory & Biological Assessment, Syngenta Canada Inc.
For further information, contact: 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

In Case of Emergency, Call: 1-800-327-8633 (FAST MED)

SECTION 2: HAZARDS IDENTIFICATION

Classification in accordance with UN GHS Version 5.

Hazard Classification(s): Not classified under GHS.

Hazard Symbol(s): Not applicable.

Signal Word: Not applicable.

Hazard Statement(s): Not applicable.

Precautionary Statement(s):

- **Prevention:** Not applicable.
- **Response:** Not applicable.
- **Storage:** Not applicable.
- **Disposal:** Not applicable.

Other Hazards Which do not Result in GHS Classification: To avoid risk to human health and the environment, comply with the instructions for use. If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

Chemical Name	Common Name	CAS Number	Average % by weight
3-[3-(4'-bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthalenyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Brodifacoum	56073-10-0	0.005

Ingredients not precisely identified are proprietary or non-hazardous. Values are not product specifications.

SECTION 4: FIRST AID MEASURES

IF POISONING IS SUSPECTED, immediately contact the poison information centre, doctor or nearest hospital. Have the product container, label or Safety Data Sheet with you when calling Syngenta, a poison control centre or doctor, or going for treatment. Tell the person contacted the complete product name, and the type and amount of exposure. Describe any symptoms and follow the advice given. Call the Syngenta Emergency Line [**1-800-327-8633 (1-800-FASTMED**)], for further information.

Eye Contact: Flush eyes with clean water, holding eyelids apart for a minimum of 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after 5 minutes, then continue rinsing eyes. Call Syngenta, a poison control centre or doctor for treatment advice. Obtain medical attention immediately if irritation persists.
Skin Contact: Immediately remove contaminated clothing and wash skin, hair and fingernails thoroughly with soap and water. Flush skin with running water for a minimum of 15-20 minutes. Call Syngenta, a poison control centre or doctor for treatment advice.
Inhalation: Move victim to fresh air. If not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth to mouth, if possible. Call Syngenta, a poison control centre or doctor for treatment advice.
Ingestion: If swallowed, immediately contact Syngenta, a poison control centre, doctor or nearest hospital for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to do so. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Do not induce vomiting unless directed by a physician or a poison control centre. If spontaneous vomiting occurs, have victim lean forward with head down to avoid breathing in of vomitus, rinse mouth and administer water.

Most Important Symptoms/Effects, Acute and Delayed:
The active ingredient, brodifacoum, is designed to cause bleeding after repeated ingestion.

Indication of Immediate Medical Attention and Special Treatment:
Treat symptomatically.
This product contains the anticoagulant, brodifacoum, with an effect similar to warfarin, interfering with the synthesis of prothrombin, and reducing clotting ability of the blood and possibly causing hemorrhaging. The specific measure of effect is prothrombin time. Note that prothrombin time may not become prolonged until 12-18 hours after ingestion.
The specific antidote is Vitamin K1 (Phytomenandione BP).
Antidote must be administered under medical supervision. For human cases, Vitamin K1 is initially administered at doses of 10-20 mg. Repeated doses may need to be given for up to two weeks based on monitoring of prothrombin time. In severe cases the use of fresh frozen plasma may be required. The prothrombin time and hemoglobin level should be monitored.
For veterinary cases, Vitamin K1 is antidotal at 2-5 mg/kg.

SECTION 5: FIRE FIGHTING MEASURES

Suitable (and Unsuitable) Extinguishing Media: Use foam, carbon dioxide, dry powder, halon extinguishant or water fog or mist. Cool closed containers exposed to fire with water spray. Do not use a solid water stream as it may scatter and spread the fire.
Specific Hazards Arising from the Product: Can decompose at high temperatures forming toxic gases. During a fire, irritating and possibly toxic gases may be generated by thermal decomposition or combustion.
Special Protective Equipment and Precautions for Fire-Fighters: Wear full protective clothing and self-contained breathing apparatus. Evacuate non-essential personnel from the area to prevent human exposure to fire, smoke, fumes or products of combustion. Prevent use of contaminated buildings, area, and equipment until decontaminated. Water run-off can cause environmental damage. Contain run-off water with, for example, temporary earth barriers.

SECTION 6: ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Personal Precautions, Protective Equipment and Emergency Procedures: Control the spill at its source. Clean up spills immediately, observing precautions outlines in Sections 7 and 8. Use adequate ventilation and equipment and wear clothing as described in Section 8 and/or the product label.
Environmental Precautions: Contain the spill to prevent from spreading or contaminating soil or from entering sewage and drainage systems or any body of water. Spillages or uncontrolled discharges into watercourses must be reported to the appropriate regulatory body.
Methods and Materials for Containment and Cleaning Up: Scoop or sweep up material and place into a disposal container. Wash area with detergent and water. Pick up wash liquid with additional absorbent and place into a compatible disposal container. On soils, skim off the upper contaminated layer and collect for disposal. Once all material is cleaned up and placed in a disposal container, seal container and arrange for disposal.

SECTION 7: HANDLING AND STORAGE

Precautions for Safe Handling: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Prevent eating, drinking, tobacco use, and cosmetic application in areas where there is a potential for exposure to the material. Avoid breathing vapours, dust or spray mist. Wear full protective clothing and equipment (see Section 8). After work, rinse gloves and remove protective equipment, and wash hands thoroughly with soap and water after handling, and before eating, tobacco use, drinking, applying cosmetics or using the toilet. Wash contaminated clothing before re-use and separate from household laundry. Keep containers closed when not in use. Protect product, wash or rinse water, and contaminated materials from uncontrolled release into the environment, or from access by animals, birds or unauthorized people.
Conditions for Safe Storage, Including Any Incompatibilities: Store in original container in a well-ventilated, cool, dry, secure area. Protect from heat, sparks and flame. Do not expose sealed containers to temperatures above 40 °C. Refer to the product label for specific storage recommendations, including minimum storage temperature and freeze/thaw stability. Keep separate from other products to prevent cross contamination. Rotate stock. Clean up spilled material immediately.

SECTION 8: EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

THE FOLLOWING RECOMMENDATIONS FOR EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION ARE INTENDED FOR THE MANUFACTURE, FORMULATION, PACKAGING AND USE OF THIS PRODUCT.

CONSULT THE PRODUCT LABEL FOR COMMERCIAL AND/OR ON-FARM APPLICATIONS.

Control Parameters:

Component	OSHA PEL	ACGIH TLV	Other	NTP/IARC/OSHA Carcinogen	WHMIS†
Oat flour	10 mg/m^3	4 mg/m^3	Not established	No	Not established
Paraffin wax	Not established	2 mg/m^3 (fume)	2 mg/m^3 TWA (fume)**; 2 mg/m^3 TWA (fume) (AB/BC/ON/QC)	No	Not established
Sucrose	15 mg/m^3 (total); 5 mg/m^3 (respirable)	10 mg/m^3	10 mg/m^3 TWA (total); 5 mg/m^3 TWA (respirable)**; 10 mg/m^3 TWA (AB/BC/ON/QC)	No	Not established
Propylene glycol	Not established	Not established	10 mg/m^3 TWA AIHA WEEL****; 50 ppm (155 mg/m^3) TWA (total vapour & particulate) (ON)	No	Yes
Brodifacoum	Not established	Not established	0.002 mg/m^3 TWA***	No	Not established

* Recommended by Manufacturer
** Recommended by NIOSH
*** Syngenta Occupational Exposure Limit (OEL)
**** Recommended by AIHA (American Industrial Hygiene Association)
† Material listed in Ingredient Disclosure List under the Hazardous Products Act

Appropriate Engineering Controls: If necessary, ensure work areas have ventilation, containment, and procedures sufficient to maintain airborne levels below the TLV (threshold limit value). Warehouses, production areas, parking lots and waste holding facilities must have adequate containment to prevent environmental contamination. Provide separate shower and eating facilities.

Individual Protection Measures:
General: Avoid breathing dust, vapours or aerosols. Avoid contact with eye, skin and clothing. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking, applying cosmetics or handling tobacco.
Ingestion: Do not eat, drink, handle tobacco, or apply cosmetics in areas where there is a potential for exposure to this material. Always wash thoroughly after handling.
Eyes: Where eye contact is likely, use chemical splash goggles. Facilities storing or utilizing this material should be equipped with an eyewash facility and safety shower.

Skin: Where contact is likely, wear chemical-resistant (such as nitrile or butyl) gloves, coveralls, socks and chemical-resistant footwear. For overhead exposure, wear chemical-resistant headgear.
Inhalation: A particulate filter respirator may be necessary until effective engineering controls are installed to comply with occupational exposure limits. Use a NIOSH certified respirator with any N, R, P or HE filter. Use a self-contained breathing apparatus in cases of emergency spills, when exposure levels are unknown, or under any circumstances where air-purifying respirators may not provide adequate protection.

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Appearance: Blue solid.
Formulation Type: Solid.
Physical State: Solid.
Odour: Slight cereal and waxy odour.
Odour Threshold: Not available.
pH: Not applicable.
Melting Point: 54 °C (Paraffin wax).
Freezing Point: Not applicable.
Initial Boiling Point and Boiling Range: Not applicable.
Flash Point: > 191 °C (Paraffin was) (Pensky-Martens CC).
Evaporation Rate: Not applicable.
Flammability (solid/gas): Not applicable.
Lower Explosive Limit: Not applicable.
Upper Explosive Limit: Not applicable.
Vapour Pressure: Brodifacoum: < 7.50 x 10^{-9} mmHg @ 20 °C.
Vapour Density: Not applicable
Relative Density: 1.15 g/mL.
Solubility(ies): Brodifacoum: 0.24 mg/L @ 20 °C, pH 7 (water).
Partition Coefficient (n-octanol water): Brodifacoum: 8.5
Auto-Ignition Temperature: Not available.
Decomposition Temperature: Not available.
Viscosity: Not applicable.

Other Information: Not applicable.

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

Reactivity: Not reactive.
Chemical Stability: Stable under normal use and storage conditions.
Possibility of Hazardous Reactions: No hazardous reactions with normal handling and storage according to the label directions.
Conditions to Avoid: No decomposition if used as directed.
Incompatible Materials: No substances are known which lead to the formation of hazardous substances or thermal reactions.
Hazardous Decomposition Products: Can decompose at high temperatures forming toxic gases. During a fire, irritating and possibly toxic gases may be generated by thermal decomposition or combustion.

SECTION 11: TOXICOLOGICAL INFORMATION

Likely Routes of Exposure: Dermal, inhalation, oral.
Symptoms of Acute Exposure: Not applicable.
Potential Health Effects: The active ingredient is designed to cause bleeding after repeated exposure.

Acute Toxicity/Irritation Studies (Finished Product):

Ingestion:	Low Acute Toxicity	
	Oral (LD50 Rat)	> 5,000 mg/kg body weight
Dermal:	Not applicable	
	Dermal (LD50 Rat)	See "Other Toxicity Information" in Sect. 11, below.
Inhalation:	Not applicable	
	Inhalation (LC50 Rat)	Not applicable to the product form.
Eye Contact:	See "Other Toxicity Information" in Sect. 11, below.	
Skin Contact:	See "Other Toxicity Information" in Sect. 11, below.	
Skin Sensitization:	Not available.	

Specific Target Organ Toxicity (STOT) Single Exposure:
Brodifacoum: Not classified as a specific target organ toxicant, single exposure.

Specific Target Organ Toxicity (STOT) Repeated Exposure:
Brodifacoum: Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure.

Carcinogenicity:
Brodifacoum: Did not show carcinogenic effects in animal experiments.

Reproductive Toxicity:
Brodifacoum: Did not show reproductive or teratogenic effects in animal experiments.

Mutagenicity:
Brodifacoum: Did not show mutagenic effects in animal experiments.

Aspiration Hazard:
Brodifacoum: Not classified as an aspiration hazard.

Other Toxicity Information:
Brodifacoum: Systematically toxic concentrations of this product will probably not be absorbed through human skin. Because this product is a solid, inhalation is not expected to be a normal route of exposure. No irritation is likely to develop following contact with human eyes. Irritation will probably not develop following contact with human skin. Excessive exposure slows blood clotting time and can cause bleeding, shock and death.

Toxicity of Other Components:
The acute toxicity test results reported in Section 11, above, for the finished product take into account any acute hazards related to the "other components" in the formulation.

Oat flour:	In normal use this product does not present a serious health risk and ingestion has no adverse effects.
Paraffin wax:	Inhalation of fumes may cause nausea and irritation. This is expected to be a low hazard for usual industrial handling.
Sucrose:	The acute toxicity test results reported in Section 11, above, for the finished product take into account any acute hazards related to the "other components" in the formulation.
Propylene glycol:	Reported to cause central nervous system depression (anesthesia, dizziness, confusion), headache and nausea. Also, eye irritation may occur with lacrimation but no residual discomfort or injury. Prolonged contact to skin may cause mild to moderate irritation and possible allergic reactions. Chronic dietary exposure caused kidney and liver injury in experimental animals.

SECTION 12: ECOLOGICAL INFORMATION

Eco-Acute Toxicity:
Brodifacoum:

Invertebrates (Water Flea) 48-hour LC_{50}/EC_{50}	0.98 ppm
Fish (Rainbow Trout) 96-hour LC_{50}/EC_{50}	0.015 ppm
Birds (40-day dietary – Mallard Duck) LC_{50}/EC_{50}	2.0 ppm

Persistence & Degradability:
Brodifacoum: Moderately persistent in soil.

Bioaccumulation Potential:
Brodifacoum: BCF < 500; does not bioaccumulate.

Mobility in Soil:
Brodifacoum: Low mobility in soil.

Other Adverse Effects: Not applicable.

SECTION 13: DISPOSAL CONSIDERATIONS

Disposal Methods:
Waste from residues: Refer to the product label for specific disposal/recycling information.
Do not contaminate ponds, waterways or ditches with chemical or used container.
Do not dispose of waste into sewer.
Where possible recycling is preferred to disposal or incineration.
If recycling is not practicable, dispose of in compliance with local regulations.

Contaminated packaging: Refer to the product label for specific disposal/recycling information.
Empty remaining contents
Triple rinse containers
Empty containers should be taken to an approved waste handling site for recycling or disposal.
Do not reuse empty containers.

SECTION 14: TRANSPORT INFORMATION

TDG Classification – Road/Rail:
Not regulated as a dangerous good.

Water Transport – International (IMDG):
Not regulated as a dangerous good.

Air Transport (IATA-DGR):
Not regulated as a dangerous good.

Special Precautions for User:
Not applicable.

Transport in Bulk According to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code:
Not applicable.

SECTION 15: REGULATORY INFORMATION

There are Canada-specific environmental requirements for handling, use and disposal of this pest control product that are indicated on the product label.

Hazardous Products Act Information:
This product has been classified in accordance with the amended Hazardous Products Act and the Hazard Criteria of the Hazardous Products Regulations (HPR), and the SDS contains all the information required by the HPR.

Hazardous Products Act Information: WHMIS 2015 Classification
This product is exempt under WHMIS 2015.

Pest Control Products Act (PCPA) Registration No.: 21084

Read the PCPA label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to using or handling this pest control product.

This chemical is a pest control product registered by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labelling requirements under the Pest Control Products Act (PCPA). These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. Following is the hazard information required on the pest control products label:

PCPA Label Hazard Communications:
Read the label before using.
Keep out of reach of children.
Warning: Poison.

PCPA Hazard on Label:	**Poison**	**GHS Hazard Classification:**	**Not applicable.**
PCPA Precautionary Symbol:		GHS Hazard Symbol:	**Not applicable.**
PCPA Signal Word(s):	Warning	GHS Signal Word:	Not applicable.
PCPA Hazard Statement:	Not applicable.	GHS Hazard Statement:	Not applicable.

Allergens Contained in the Pest Control Product:
Not applicable.

NPRI Components:
Not applicable.

SECTION 16: OTHER INFORMATION

The information contained herein is offered only as a guide to the handling of this specific material and has been prepared in good faith by technically knowledgeable personnel. It is not intended to be all-inclusive and the manner and conditions of use and handling may involve other and additional considerations. No warranty of any kind is given or implied and Syngenta will not be liable for any damages, losses, injuries or consequential damages which may result from the use of or reliance on any information contained herein. This product is under the jurisdiction of the Pest Control Products Act and is exempt from the requirements for a WHMIS compliant SDS. Hazardous properties of all ingredients have been considered in the preparation of this SDS. Read the entire SDS for the complete hazard evaluation of this product.

Full Text of Abbreviations:
AB – Province of Alberta
BC – Province of British Columbia
BCF – Bioconcentration factor
EC_{50} – Effective concentration, 50%
GHS – Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
LC_{50} – Lethal concentration, 50%
LD_{50} – Lethal dose, 50%
IARC – International Agency for Research on Cancer
IATA-DGR – International Air Transport Association Dangerous Goods Regulations
IMDG – International Maritime Code for Dangerous Goods
NTP –National Toxicology Program
ON – Province of Ontario
OSHA – Occupational Safety & Health Administration
PEL – Permissible Exposure Limit
TDG – Transportation of Dangerous Goods
TLV – Threshold Limit Value
QC – Province of Quebec
SDS – Safety Data Sheet
WHMIS – Workplace Hazardous Materials Information System

Changes since last revision: Converted to SDS format.

Revision Date (Y-M-D): 2018-05-04
Supersedes Date (Y-M-D): 2017-12-31

Prepared by: Syngenta Canada Inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta Canada Inc. believes that the information and recommendations contained herein (including data and statements) are accurate as of the date thereof. NO WARRANTY OF FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, WARRANTY OF MECHANTABILITY, OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION PROVIDED HEREIN. The information provided herein relates to the specific product designated and may not be valid where such product is used in combination with any other materials or in any process. Further, since the conditions and methods of use of the product and of the information referred to herein are beyond the control of Syngenta Canada Inc., Syngenta Canada Inc. expressly disclaims any and all liability as to any results obtained or arising from any use of the product or reliance on such information.

WEATHERBLOK®, RATAK+® and the Syngenta wordmark are trademarks of a Syngenta Group Company.

END OF SAFETY DATA SHEET.

SECTION 1 : INFORMATION SUR LE PRODUIT

Nom du produit : APPÂT WEATHERBLOK® XT CONTENANT LE RODENTICIDE RATAK+®
Numéro de formule : A12720G
Numéro d'homologation : 21084 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
Utilisation du produit : Rodenticide. Lire l'étiquette autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

FS préparée par : Service de réglementation et évaluation biologique, Syngenta Canada inc.
Pour de plus amples renseignements, composer le : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682).

En cas d'urgence, composer le: 1-800-327-8633 (FAST MED).

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement selon le SGH, version 5, de l'ONU.

Classification des dangers : Non classé dans le SGH.

Pictogramme(s) de danger : Sans objet.

Mot(s) indicateur(s) : Sans objet.

Mention(s) de danger : Sans objet.

Conseil(s) de prudence :

- **Prévention :** Sans objet.
- **Réaction :** Sans objet.
- **Stockage :** Sans objet.
- **Élimination :** Sans objet.

Autres dangers non assujettis à une classification du SGH : Respecter le mode d'emploi afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Si un animal de compagnie ou d'élevage présente des signes d'intoxication, communiquer immédiatement avec un vétérinaire.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Appellation chimique	Nom usuel	Numéro CAS	% moyen en poids
3-[3-(4'-bromobiphényl-4-yl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxy-2H-chromén-2-one3-[3-(4'-bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthalenyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Brodifacoum	56073-10-0	0,005

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le Service téléphonique d'urgence de Syngenta au [**1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)**] pour obtenir de plus amples renseignements.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.
Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant de 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
Inhalation : Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
Ingestion : En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée en est capable. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un centre antipoison ou d'un médecin. Si la personne incommodée vomit d'elle-même, la faire pencher vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissures pénètrent dans les voies respiratoires, puis lui faire rincer la bouche et boire de l'eau.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés
La matière active, le brodifacoum, provoque des hémorragies après une ingestion répétée.

Indication de la nécessité de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers
Administrer un traitement symptomatique.
Ce produit contient un anticoagulant, le brodifacoum, qui a un effet similaire à celui de la warfarine en interférant avec la synthèse de la prothrombine, en réduisant la capacité de coagulation du sang et en pouvant éventuellement provoquer une hémorragie. Le temps de prothrombine est la mesure à utiliser pour évaluer cet effet. Il convient de noter que de 12 à 18 heures peuvent devoir s'écouler après l'ingestion pour que le temps de prothrombine soit prolongé.
L'antidote indiqué est la vitamine K1 (Phytomenandione BP).
L'antidote doit être administré sous surveillance médicale. Chez l'humain, la vitamine K1 doit d'abord être administrée à des doses de 10 à 20 mg. Il faudra peut-être administrer des doses répétées pendant une période pouvant aller jusqu'à deux semaines, selon le temps de prothrombine observé. Dans les cas graves, l'utilisation de plasma frais congelé peut être requise. Le temps de prothrombine et l'hémoglobine doivent être surveillés.
Chez les animaux, la vitamine K1 a un effet antidote à des doses de 2 à 5 mg/kg.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés) : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique, de l'halon ou un brouillard d'eau. Refroidir les contenants fermés exposés au feu en pulvérisant de l'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau concentré, ce qui pourrait propager le feu.
Dangers propres au produit : Peut se décomposer à haute température et libérer des gaz toxiques. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers : Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer de la zone toute personne dont la présence est non essentielle pour éviter toute exposition humaine au feu, à la fumée, aux vapeurs ou aux produits de la combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Maîtriser le déversement à la source. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Assurer une ventilation adéquate et porter de l'équipement et des vêtements tels que décrits dans la section8 ou sur l'étiquette du produit.
Précautions pour l'environnement : Contenir le produit déversé pour éviter qu'il ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés aux organismes de réglementation concernés.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai puis le mettre dans un contenant d'élimination. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau absorbant supplémentaire et mettre le tout dans un contenant d'élimination compatible. En cas de déversement sur le sol, enlever la couche contaminée à la surface et recueillir pour en disposer. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la manipulation : TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Éviter d'inhaler les vapeurs, les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Si l'on manipule le produit, rincer ses gants, enlever l'équipement de protection, puis bien se laver les mains avec de l'eau et du savon une fois le travail terminé et avant de manger, d'utiliser des produits du tabac, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maisonnée. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre tout rejet non maîtrisé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.
Conditions à respecter pour un stockage sans danger, y compris pour éviter d'éventuelles incompatibilités : Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Consulter l'étiquette du produit pour connaître les recommandations propres au stockage de celui-ci, y compris la température de stockage minimale et la stabilité en cas de gel/dégel. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

SECTION 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Paramètres de contrôle

Composant	PEL (OSHA)	TLV (ACGIH)	Autres	NTP/CIRC/OSHA – Cancérogène	SIMDUT†
Farine d'avoine	10 mg/m^3	4 mg/m^3	Non établie	Non	Non établie
Paraffine	Non établie	2 mg/m^3 (fumées)	TWA de 2 mg/m^3 (fumées)**; TWA de 2 mg/m^3 (fumées) (AB/C.-B./ON/QC)	Non	Non établie
Saccharose	15 mg/m^3 (total); 5 mg/m^3 (inhalable)	10 mg/m^3	TWA de 10 mg/m^3 (total); TWA de 5 mg/m^3 (inhalable)**; TWA de 10 mg/m^3 (AB/C.-B./ON/QC)	Non	Non établie
Propylèneglycol	Non établie	Non établie	TWA de 10 mg/m^3 (WEEL de l'AIHA)****; TWA de 50 ppm (155 mg/m^3) (vapeurs et particules totales) (ON)	Non	Oui
Brodifacoum	Non établie	Non établie	TWA de 0,002 mg/m^3***	Non	Non établie

* Recommandé par le fabricant.
** Recommandé par le NIOSH.
*** Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT).
**** Recommandé par l'AIHA (American Industrial Hygiene Association).
† Substance inscrite dans la liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Contrôles techniques appropriés : Si la situation l'exige, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV (valeur limite d'exposition). Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir toute contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

Mesures de protection individuelle
Généralités : Éviter d'inhaler les poussières, les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou de manipuler des produits du tabac.
Ingestion : Ne pas manger, boire, manipuler des produits du tabac ou appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver en tout temps après avoir manipulé ce produit.
Yeux : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est stocké ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.
Peau : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.
Inhalation : Un appareil de protection respiratoire antiparticules peut devoir être utilisé jusqu'à ce que des moyens techniques efficaces soient mis en place pour respecter les limites d'exposition en milieu de travail. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lorsqu'il y a un déversement si les degrés d'exposition sont inconnus ou chaque fois que les appareils de protection respiratoire à filtre risquent de ne pas offrir la protection désirée.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide bleu.
Type de formulation : Solide.
État physique : Solide.
Odeur : Légère odeur de céréales et de cire.
Seuil olfactif : Non disponible.
pH : Sans objet.
Point de fusion : 54 °C (paraffine).
Point de congélation : Sans objet.
Point d'ébullition initial et plage de températures d'ébullition : Sans objet.
Point d'éclair : > 191 °C (paraffine) (creuset fermé Pensky-Martens).
Taux d'évaporation : Sans objet.
Inflammabilité (solide/gaz) : Sans objet.
Limite inférieure d'explosivité : Sans objet.
Limite supérieure d'explosivité : Sans objet.
Tension de vapeur : Brodifacoum : < 7,50 x 10^{-9} mmHg @ 20 °C.
Densité de vapeur : Sans objet.
Densité relative : 1,15 g/mL.
Solubilité : Brodifacoum : 0,24 mg/L @ 20 °C, pH 7 (eau).
Coefficient de partage (n-octanol-eau) : Brodifacoum : 8,5.
Température d'auto-inflammation : Non disponible.
Température de décomposition : Non disponible.
Viscosité : Sans objet.

Autres renseignements : Sans objet.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse si manipulé normalement et entreposé selon les directives figurant sur l'étiquette.
Conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux directives.
Matériaux incompatibles : On ne connaît aucune substance pouvant entraîner la formation de substances dangereuses ou des réactions thermiques.
Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à de hautes températures et former des gaz toxiques. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Par voie cutanée, par inhalation, par voie orale.
Symptômes d'une exposition aiguë : Sans objet.
Effets potentiels sur la santé : La matière active, le brodifacoum, provoque des hémorragies après une exposition répétée.

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

Ingestion :	Faible toxicité aiguë	
	Voie orale (DL_{50}, rat) :	> 5000 mg/kg de poids vif
Peau :	Sans objet.	
	Voie cutanée (DL_{50}, rat) :	Voir « Autres données sur la toxicité » ci-dessous dans la section 11.
Inhalation :	Sans objet.	
	Inhalation (CL_{50}, rat) :	Sans objet pour la forme de produit.
Contact avec les yeux :	Voir « Autres données sur la toxicité » ci-dessous dans la section 11.	
Contact avec la peau :	Voir « Autres données sur la toxicité » ci-dessous dans la section 11.	
Sensibilisation cutanée :	Non disponible.	

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)
Brodifacoum : Non classé comme toxique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)
Brodifacoum : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité
Brodifacoum : Aucun effet cancérigène observé chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction
Brodifacoum : Aucun effet sur la reproduction et aucun effet tératogène observé chez les animaux de laboratoire.

Mutagénicité
Brodifacoum : Aucun effet mutagène observé chez les animaux de laboratoire.

Danger relié à l'aspiration
Brodifacoum : Non classé en tant que danger relié à l'aspiration.

Autres données sur la toxicité
Brodifacoum : Un humain ne pourra probablement pas absorber, par la peau, les concentrations de ce produit qui sont toxiques sur le plan systémique. Étant donné que ce produit est un solide, l'inhalation ne devrait pas être une voie d'exposition normale. Aucune irritation n'est susceptible de survenir à la suite d'un contact avec l'œil chez l'humain. Aucune irritation ne devrait survenir après un contact avec la peau chez l'humain. Une exposition excessive ralentit le temps de coagulation du sang et peut provoquer des saignements, des chocs et la mort.

Toxicité des autres composants
Les résultats des tests sur la toxicité aigüe du produit fini mentionnés ci-devant dans la section 11 tiennent compte de tous les risques aigus associés aux « autres composants » de la formulation.

Farine d'avoine : Dans des conditions d'utilisation normale, ce produit ne présente aucun risque grave pour la santé et son ingestion n'a pas d'effets graves.
Paraffine : L'inhalation de fumées peut causer des nausées et de l'irritation. Il ne devrait y avoir qu'un faible risque dans les situations de manipulation industrielle habituelles.
Saccharose : Les résultats des tests sur la toxicité aigüe du produit fini mentionnés ci-devant dans la section 11 tiennent compte de tous les risques aigus associés aux « autres composants » de la formulation.
Propylèneglycol : Provoquerait une dépression du système nerveux central (p. ex., anesthésie, vertige, confusion), des maux de tête et des nausées. En outre, une irritation des yeux avec larmoiements peut se produire, mais aucun malaise ni aucune lésion ne subsistera. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation de faible à modérée et des réactions allergiques. Une exposition par voie alimentaire chronique a provoqué des lésions aux reins et au foie chez des animaux de laboratoire.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité écologique aiguë
Brodifacoum :

Invertébrés (daphnies), CL_{50}/CE_{50}, 48 heures :	0,98 ppm
Poissons (truite arc-en-ciel), CL_{50}/CE_{50}, 96 heures :	0,015 ppm
Oiseaux (alimentaire 40 jours - canard colvert) CL_{50}/CE_{50} :	2,0 ppm

Persistance et dégradabilité
Brodifacoum : Persistance modérée dans le sol.

Potentiel de bioaccumulation
Brodifacoum : FBC < 500; aucune bioaccumulation.

Mobilité dans le sol
Brodifacoum : Faible mobilité dans le sol.

Autres effets indésirables : Sans objet.

SECTION 13 : ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Résidus de rebut : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des contenants usagés.
Ne pas jeter de résidus dans les égouts.
Le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération lorsque c'est possible.
Si le recyclage est impossible, éliminer conformément à la réglementation locale.

Contenants contaminés : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
Vider le reste du contenu.
Rincer les contenants trois fois.
Les contenants vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour y être recyclés ou éliminés.
Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Classification en vertu de la LTMD - Routes/voies ferrées
Non réglementé en tant que marchandise dangereuse.

Transport maritime - International (IMDG)
Non réglementé en tant que marchandise dangereuse.

Transport aérien (IATA-DGR)
Non réglementé en tant que marchandise dangereuse.

Précautions particulières pour l'utilisateur
Sans objet.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au Recueil IBC
Sans objet.

SECTION 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Renseignements concernant la *Loi sur les produits dangereux*
Ce produit a été classé selon la *Loi sur les produits dangereux* modifiée et les critères de danger du *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC); la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le RPC.

Renseignements concernant la *Loi sur les produits dangereux* : Classification du SIMDUT de 2015
Ce produit est exempté des exigences du SIMDUT de 2015.

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 21084.

Lire l'étiquette autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Cette substance chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des données sur les dangers requises pour les fiches signalétiques compatibles avec le SGH. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires.

Mentions de danger sur l'étiquette en vertu de la LPA
Lire l'étiquette avant l'emploi.
Garder hors de la portée des enfants.
Avertissement : Poison.

Danger indiqué sur l'étiquette en vertu de la LPA :	**Poison**	**Classification des dangers dans le SGH :**	**Sans objet.**
Symbole de précaution en vertu de la LPA :		Symbole de danger du SGH :	**Sans objet.**
Mot(s) indicateur(s) en vertu de la LPA :	Avertissement	Mot indicateur du SGH :	Sans objet.
Déclaration de danger en vertu de la LPA :	Sans objet.	Mention de danger du SGH :	Sans objet.

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire
Sans objet.

Composants visés par l'INRP
Sans objet.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente fiche signalétique fait état des risques et des dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Abréviations

AB – Alberta
C.-B. – Colombie-Britannique
FBC – Facteur de bioconcentration
CE_{50} – Concentration efficace 50 %
SGH – Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CL_{50} – Concentration létale 50 %
DL_{50} – Dose létale 50 %
CIRC – Centre international de recherche sur le cancer
IATA-DGR – Réglementation de l'International Air Transport Association (IATA) pour le transport des marchandises dangereuses
IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses
NTP – National Toxicology Program
ON – Ontario
OSHA – Occupational Safety & Health Administration
PEL – Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition permise)
TMD – Transport des marchandises dangereuses
TLV – Threshold Limit Value (Valeur limite)
QC – Québec
FS – Fiche signalétique
SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Changements depuis la dernière révision : Converti au format FDS.

Date de révision (A-M-J) : 2018-05-04
Remplace la fiche signalétique datée du (A-M-J) : 2017-12-31

Préparé par : Syngenta Canada inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta Canada inc. croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., Syngenta Canada inc. ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de ladite information.

WEATHERBLOK®, RATAK+® et le mot-symbole Syngenta sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE.